



Conférence de presse sur le niveau de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009 et des BPO 2010 des secteurs de l'eau et de l'assainissement

Cadre : Mise en œuvre de l'initiative de reddition des comptes au niveau local (Domestic Accountability)

Objectif : Informer le grand public sur le niveau de mise en œuvre des recommandations de la revue 2009 et des BPO 2010 des secteurs eau et assainissement

Organisateur : Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin)

Date et lieu de déroulement : PNE-Bénin, lundi 20 décembre 2010 à 15H précises

Point de la mise en œuvre de quelques recommandations de la revue 2010 du secteur de l'eau et de l'assainissement

- 1- Niveau de mise en œuvre de BPO 2010 : Prévisions, réalisations (estimation) et appréciation par rapport à 2009

REPONSE :

Selon le point fait au 15 septembre 2010, au total 494 EPE ont été réalisés, incluant 248 EPE issus des reports de 2009.

En terme de prévisions à fin décembre 2010, la programmation courante atteindra une réalisation de 46% ; tandis que les reports physiques de 2009 pourront être achevés à 90%. Il est espéré avoir au total 1572 EPE à la fin de 2010 contre 1884 en 2009.

Quant à la consommation financière, à la fin de la gestion 2010, on espère atteindre un taux d'exécution financière de 42% sur le crédit courant contre 63,84% en 2009.

- 2- Le progrès réalisés par rapport à la mise en œuvre de l'outil BPO (Suivi comptable et financier selon le cadre logique BPO ; Renforcement de l'effectif et des capacités des structures responsables de l'élaboration des BPO respectifs)

REPONSE :

En réalité le progrès essentiel réalisé en matière du BPO, c'est l'élaboration et la validation du guide de programmation communale, un outil nécessaire pour l'élaboration du BPO. Le suivi comptable et financier selon le cadre logique BPO se fait à l'aide du logiciel SUCCESS qui est installé au niveau de tous les départements. Le reste est une affaire de disponibilité des comptables.

3- Bilan du Transfert des ressources attendues du PPEA vers les communes (prévisions, réalisations)

REPONSE :

Les ressources affectées aux communes serviront à réaliser 58 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine pour un montant de 318 millions et à assurer les frais de prestation des ONG qui réalisent l'IMS. Il faut noter ici que seules les ressources financières du PPEA et de la BAD sont concernées par ce transfert vers les communes (33 communes pour le PPEA et 3 communes pour la BAD).

4- Affermage : nombre de communes où se pratique l'affermage pour les nouveaux ouvrages en décembre 2010, comparé à décembre 2009

REPONSE :

A la date d'aujourd'hui, nous avons :

- 146 contrats d'affermage signés sur un parc de 349 AEV et 52 AEV réellement affermées ;
- Les 146 AEV dont les contrats sont signés sont réparties dans 22 communes ;
- En 2009, 06 nouvelles communes ont adhéré à l'affermage ;
- En 2010, 06 autres nouvelles communes ont adhéré à l'affermage.

5- Paiement ou non) par les Communes de la contribution pour la réalisation des ouvrages programmés

REPONSE :

En général, les communes payent leur contribution pour la réalisation des ouvrages. Cependant, il y a bien entendu certaines communes qui n'arrivent pas à honorer à cet engagement.

6- Progression de la mise en place des ACEP et renforcement de leurs capacités

REPONSE :

Les Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) ne sont rien d'autre que les *anciennes Associations des Usagers d'Eau (AUE) dans le nouveau contexte de gestion professionnelle des ouvrages*. Le renforcement de leur capacité continue avec les ONG chargée de l'intermédiation sociale.

7- Etude d'évaluation des expériences en cours sur la Maitrise d'ouvrage communale par rapport à la l'IMS, la mise en place et la gestion des ouvrages (grandes conclusions si étude réalisée ; sinon informer de la mise en œuvre ou non de l'étude)

REPONSE :

IL s'agit là d'une étude très importante que la DG-Eau ne va pas tarder à commanditer.

8- Révision du mode de calcul du taux de desserte et du taux de panne (résultats obtenus et perspectives)

REPONSE :

La révision du mode de calcul du calcul du taux de desserte et du taux de panne est venue corrigée plusieurs insuffisances liées relevées par le passé.

A l'issue de l'atelier de Bohicon qui a eu lieu les 24 et 25 novembre 2010, une formule mathématique a été trouvée pour corriger toutes ces insuffisances.

Quant aux perspectives, une décision sera prise quant à la mise en œuvre de cette nouvelle méthode, au vu des conséquences qu'on aura par rapport aux données du secteur.

9- Formalisation du cadre de concertation sur la gouvernance du secteur AEPHA (résultats obtenus et perspectives)

REPONSE :

Un projet d'arrêté interministériel est disponible et en voie de signature.

10- Réduction des délais de traitement des DAO, PV et contrat au niveau de l'ONPM (quelles actions et quels résultats)

REPONSE : C'est un problème qui persiste et nous espérons que des solutions adéquates seront trouvées.

11- Finalisation du PANGIRE : résultats obtenus et perspectives

REPONSE :

Résultats

- ◆ **L'élaboration du PANGIRE est en phase finale.**
- ◆ **Une version provisoire est disponible. Un atelier national de validation est prévu à la fin de la quinzaine du mois de janvier 2011.**

Perspectives

- ◆ **A la suite de la validation du PANGIRE par les acteurs du secteur de l'eau, il sera introduit en Conseil des Ministres pour adoption ;**
- ◆ **Une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers sera organisée pour le financement du PANGIRE**

12- Vote de la loi sur l'eau (perspectives pour l'application de la loi)

REPONSE :

Il faut dire qu'avant même que la loi ne soit votée, la DG-Eau a pris des dispositions pratiques. Ainsi, des projets de décret ont été élaborés avant ce vote. Juste après le vote de la loi, avec

l'appui du PNE- Bénin, 8 projets de décret ont été finalisés et attendent d'être signés. D'autres projets de décret sont en cours d'élaboration. Il faut dire qu'un assistant est en voie d'être recruté, avec l'appui de la GTZ, pour s'occuper de l'opérationnalisation de la loi sur l'eau.

Point du secteur Hygiène et Assainissement de base fait par la DHAB

1- Niveau de mise en œuvre de BPO 2010 : Prévisions, réalisations (estimation) et appréciation par rapport à 2009

Les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Budget Programme par Objectif (BPO) du sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement sont plus ou moins satisfaisant par rapport aux résultats de 2009 malgré la crise économique conjoncturelle.

Cela peut-être illustré par deux niveaux d'indicateurs, à savoir : le niveau de consommation des crédits 2010 et le niveau d'atteinte des indicateurs d'accès des populations à l'assainissement.

1.1 Taux de consommation des crédits 2010

Au moment où l'hygiène et l'assainissement a besoin de plus de ressources, le budget qui lui a été alloué a connu une baisse importante par rapport à l'année précédente. Le budget prévisionnel de 2010 est de 1,8 milliards de FCFA contre 2,5 milliards en 2009.

Le taux d'exécution pour l'exercice 2010 est de 79% contre un taux de 69% en 2009.

1.2 Taux d'accès des populations à l'assainissement

1.2.1 Taux d'accès des ménages aux ouvrages adéquats d'évacuation des excréta

Milieu	2008		2009		2010		Cible 2015
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	
Milieu rural		19,7%	23,48%	23,48%	28,55%	26,12%	69%
Ensemble du pays		37%	39%	39%	42%	43%	69%

Ces chiffres nous montrent que le Bénin évolue d'un pas de 2% en moyenne chaque année. Si rien ne change la tendance nous allons évoluer de 10% pour les 5 années à venir au rendez-vous de 2015 des OMD. Ce qui nous amènera à un taux de 53% environ. Ce calcul démontre que nous allons fournir beaucoup d'efforts pour atteindre la cible de 69% projetée pour 2015

1.2.2 Taux de couverture des écoles en ouvrages adéquats d'évacuation des excréta

Milieu	2008		2009		2010		Cible 2015
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	

Ensemble du pays		66,7%	71%	71%	75%	77%	100%
------------------	--	-------	-----	-----	-----	-----	------

1.2.3 Autres indicateurs

Indicateur de mesure d'effet	Déc.08		Déc.09		Déc.10		Déc.11	
	cible prév.	réal.	cible prév.	réal.	cible prév.	réal.	cible prév.	réal.
Taux d'utilisation des latrines institutionnelles	75%	nd	80%	77%	85%	82%	90%	
Nombre d'élèves supplémentaire par an ayant accès aux ouvrages d'évacuation des excréta (latrines scolaires)	nd	55 389	55 084	53 893	79 282	94 889	49 085	
Nombre d'élèves supplémentaire par an ayant accès aux ouvrages d'évacuation des excréta en milieu rural (latrines scolaires)		32 735	32 279	31 581	46 063	55 130	28 273	
Taux de couverture des ménages en ouvrages d'évacuation des excréta	nd	37,0%	39,0%	39,4%	42,0%	nd	46,0%	
Taux de couverture en ouvrages d'évacuation des excréta en milieu scolaire	nd	67,3%	71,0%	70,9%	76,0%	77,0%	80,0%	

2- Niveau de mise en œuvre de l'outil BPO (suivi comptable et financier selon le cadre logique BPO, renforcement de l'effectif et des capacités des structures responsables de l'élaboration des BPO respectifs)

Le contexte politique, institutionnel et de planification stratégique est considérablement renforcé depuis 2003 avec entre autres :

- Le développement des outils BPO
- Le renforcement des capacités des acteurs
- La déconcentration
- La décentralisation et
- Le développement d'une stratégie nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) qui est une approche de Communication pour un Changement de Comportement en matière d'hygiène et d'assainissement de base basée sur les Relais Communautaires, le réseau des artisans maçons, les enseignants et le personnel de la santé. Cette approche fait la promotion des comportements liés favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base :
 - L'hygiène de l'eau de boisson ;
 - L'évacuation correcte des excréta ;
 - Le lavage des mains à l'eau et au savon ;
 - L'hygiène des aliments ;

- L'hygiène de l'habitat.

3- Transfert des ressources aux communes et délégation de crédits aux SHAB

Depuis 2009, la Direction de l'hygiène et de l'Assainissement de Base a transféré entièrement les compétences en matière de maîtrise d'ouvrage d'assainissement aux communes.

La situation des ressources transférées aux communes dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communal en matière d'assainissement se présente comme suit :

- en 2008 : 200 millions de CFA pour 24 communes ;
- en 2009 : 300 millions de FCFA pour 31 communes ;
- en 2010 : 332 millions de FCFA pour 22 communes ;
- en 2011 : 378 millions de FCFA pour 30 communes.

Il faut souligner que de 2008 à 2010 environ 200 millions de FCAF ont été délégués aux Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SHAB) pour mener des activités de promotion d'hygiène et d'assainissement et d'appui-conseil aux communes.

Alors que le taux d'exécution des crédits délégués en 2010 aux Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SHAB) est de 98%, celui relatif aux ressources transférées aux communes est à peine de 43%

4- Finalisation de la Politique nationale d'Assainissement

Au regard des lois de la décentralisation, des engagements internationaux relatifs à la protection de l'environnement pris par le Bénin et compte tenu de la situation institutionnelle quelque peu floue du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement, la revue annuelle du secteur de l'eau et de l'assainissement a recommandé la relecture de la Politique Nationale de l'assainissement. Un Comité interministériel a été mis en place et un cabinet recruté pour l'étude sur l'analyse diagnostique de la situation. Le draft du rapport est attendu pour mars 2011.

5- Soumission au GSEA d'une Feuille de route pour le transfert des compétences en matière d'assainissement aux communes

En dehors de la maîtrise d'ouvrage communal qui est déjà entièrement transférée aux communes, il reste les activités de promotion d'hygiène et d'assainissement de base à transférées. Grâce à l'appui de la SNV et du Royaume des Pays-Bas, un cabinet a été recruté pour appuyer la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base dans le cadre de l'élaboration d'un plan de transfert de compétence aux communes qui sera soumis au Groupe Sectoriel Eau et Assainissement.

6- Renforcement des capacités du laboratoire de la DHAB pour rendre effectifs le contrôle de qualité de l'eau au niveau des réseaux et des points d'eau

Le laboratoire de la DHAB en charge du contrôle de la qualité des eaux de boisson a connu un renforcement accru en équipements et en déconcentration. En effet, en 2010 le laboratoire de la

DHAB a reçu un appui important des partenaires en ce qui concerne les équipements et les réactifs. Des kits d'analyse ont été positionnés au niveau des zones sanitaires pour des interventions rapprochées.

Il faut noter que l'équipe d'intervention du laboratoire a effectué peu de sorties en 2010 à cause des abattements drastiques opérés sur le Projet de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (Prévu : 189 000 000 FCFA ; Alloué : 30 000 000 FCFA) financé sur le Budget National.

7- Validation et dissémination du guide d'assainissement pour promouvoir l'élaboration des Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (Programmation au lieu de l'appui à la demande)

La réédition de compte pour l'équité et la bonne gouvernance passe par la programmation communale. La Direction de l'hygiène et de l'Assainissement de Base, avec l'appui technique et financier de la GTZ/KFW, a élaboré un guide de programmation communale appelé « Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) » avec un BPO communal. Le Guide a été validé et disséminé dans les 77 communes du Bénin. Certaines communes ont élaborées déjà leur PHAC. Il ne reste qu'à appuyer les autres communes afin qu'elles s'en dotent.